

Conditions médicales

Eurocontrol, l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, qui rédige les règlements du Ciel Unique Européen, a publié un nouveau règlement 2015/340 le 20 février 2015 re-examinant les exigences techniques et les procédures administratives en ce qui concerne la licence des contrôleurs de la circulation aérienne.

Dans l'[Annexe 4](#), Section 2 de ce règlement appelé "Exigences relatives aux certificats médicaux de classe 3" les candidats retrouvent les exigences auxquelles ils doivent répondre afin d'entrer en ligne de compte pour la fonction du contrôleur aérien.

En tant que futur contrôleur aérien potentiel, vous devez satisfaire aux conditions fixées dans le règlement susmentionné. Par conséquent, un examen médical fait partie de la procédure d'examen.

Puisque les conditions médicales requises pour les contrôleurs aériens sont très strictes, nous vous conseillons de lire le document ci-dessus avec attention avant de postuler.

Le sang, la tension artérielle, la capacité pulmonaire, l'oto-rhino-laryngologie, l'ouïe, la vue, etc. seront testés. Il vous faudra peut-être contacter votre médecin / oculiste traitant si vous avez des doutes quant à votre aptitude médicale.